



Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

La crise sanitaire inédite a mis en évidence des notions, des valeurs oubliées ou bafouées ces derniers temps. Il est pourtant essentiel de rappeler que solidarité, services publics, équité, droits, ... sont la base fondamentale pour que les sociétés puissent fonctionner. Que serait un monde sans personne pour nous soigner, pour nous nourrir, nous instruire, nous permettre de nous déplacer ... A contrario, à aucun moment, traders, dirigeant.es des fonds de pension, boursicoteur.es ne sont indispensables.

Les personnels de l'Education Nationale, comme des milliers d'autres salarié.es, ont pleinement contribué au fonctionnement de notre société durant cette période et ce malgré un ministre complètement déconnecté des réalités de terrain qui a multiplié des annonces contradictoires et/ou contredites !

Lors de son allocution du 28 avril, E Philippe a tracé les grandes lignes du déconfinement en donnant très peu de réponses concrètes à nos multiples questions. Si nous en sommes là, c'est lié à la décision arbitraire d'E Macron de rouvrir les écoles, des injonctions paradoxales, des mensonges, de l'impréparation et du fait que ce gouvernement n'a jamais su prendre réellement en compte la gravité de la crise ni d'avoir l'honnêteté de le reconnaître.

Saura-t-on un jour pourquoi seules les écoles ouvrent à partir du 11 mai quand dans le même temps, les établissements du secondaire restent fermés. Pourquoi des groupes de 15 quand le conseil scientifique parle de groupe de 5 et surtout qu'on parle de réunions privées à 10 personnes ? Vous comprendrez aisément que pour le SNUipp- FSU, cette reprise est intenable. Il ne s'agit pas que d'une question concernant l'école mais la société dans son ensemble. La crise sanitaire que nous connaissons est un fait social, sociétal et l'école est inscrite dans la société. Il est de la responsabilité d'E Macron de l'entendre et de revenir sur sa décision.

Si la « reprise » de la vie sociale est l'issue à atteindre, une nécessité pour beaucoup d'entre nous, cela ne peut se faire sans la garantie la plus absolue de la sécurité sanitaire pour tous-tes. Quand le ministre de l'EN dit que le 11 mai n'est pas prématuré, nous nous interrogeons ! Quand il dit que tous les enfants devront retourner à l'école au moins une

fois, qu'il y a plus de risque à rester chez soi que d'aller à l'école ... nous nous interrogeons encore plus !

Dans notre département, les enseignant-es, les AESH, les parents d'élèves sont très inquiet-es sur les conditions de ce retour et le sens qu'il aura pour les enfants !

Si le protocole sanitaire a été allégé, il n'en reste pas moins très inquiétant.

De nombreux collègues nous interpellent sur leurs droits : travailler en présentiel et/ou en distanciel, il semble que les informations soient différentes d'une circonscription à une autre. Par ailleurs quand certain-es collègues directrices et directeurs reçoivent des directives écrites, d'autres n'ont que des consignes orales.

Nous demandons des écrits de votre part qui donnent un cadre commun à tous les collègues.

Nous maintenons notre demande de reporter la reprise du travail pour que celle-ci puisse être organisée dans les « meilleures » conditions possibles. Nous demandons à ce que le vote du CHSCT départemental contre la réouverture des écoles soit pris en compte pour cette reprise ainsi que les conseil d'école.

La crise sanitaire a généré le report des instances et du mouvement, c'est inévitable. En ce qui concerne le mouvement, nous déplorons l'annonce très tardive des résultats. Les changements concernant le barème - disparition de l'AGS, bonifications plus longues à obtenir - bonification pour les collègues qui rentrent de détachement montrent les dérives managériales. Nous sommes toujours opposé-es à ce que les directions totalement déchargées soient attribuées sur appel à candidature ; c'est une fois de plus faire disparaître équité et transparence.

Le SNUipp-FSU 44 a déposé une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève national pour les personnels enseignant-es du 1er degré, d'éducation, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés, à compter du lundi 11 mai 2020 jusqu'au vendredi 4 juillet 2020 inclus.